

**71.—Stations de télégraphe et téléphone sans fil fonctionnant au Canada au 31 mars 1927-1931.**

Genre de station.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.
Stations du littoral (appartenant au gouvernement)	39	33	30	28	29
Stat. indicatrices de direction (apparten. au gouvern.)	8	8	11	12	12
Stations de navigation (appartenant au gouvern.)	24	33	37	44	47
Stations radio-phares (appartenant au gouvern.)	7	8	8	15	19
Stations radiotéléphoniques (appartenant au gouvern.)	5	4	4	4	4
Stations de terre	14	27	27	1	1
Stations de navigation (commerciales)	272	279	296	275	272
Stations du littoral à rayon restreint	3	3	3	4	4
Stations commerciales publiques	8	7	4	47	50
Stations commerciales privées	72	77	98	138	131
Stations commerciales d'irradiation	74	84	79	81	80
Stations expérimentales	59	42	46	71	91
Stations expérimentales d'amateurs	402	532	584	610	728
Stations d'irradiation d'amateurs	23	15	12	10	8
Stations privées de réception	215,650	268,420	297,398	424,146	523,100 <sup>1</sup>
Ecoles de radiotéléphonie	9	9	5	6	6
Avions licenciés munis d'appareils de transmission	-	-	2	3	-
<b>Totaux</b>	<b>216,669</b>	<b>269,581</b>	<b>298,644</b>	<b>425,495</b>	<b>524,582</b>

<sup>1</sup> Y compris 677 licences accordées gratuitement aux aveugles.

**PARTIE XI.—TÉLÉPHONES.<sup>1</sup>**

Le téléphone est quelque peu une invention canadienne, quoique son inventeur, Alexander Graham Bell, Écossais de naissance, habitait aux États-Unis lorsqu'il fit connaître son invention; d'abord venu avec son père à Brantford, Ontario, en 1870, il s'était établi par la suite à Boston. Selon son propre récit, la découverte du téléphone, tant dans son principe théorique que dans le premier essai de transmission de la parole, se fit dans la maison de son père à Tutela Heights, Brantford, en 1876, et la première conversation téléphonique à longue distance s'échangea entre Brantford et Paris, Ont., distance de huit milles, le 10 août 1876.

L'introduction du téléphone au Canada remonte à l'année 1880, date à laquelle la Compagnie de Téléphone Bell fut incorporée par une loi du Parlement. À l'origine, les brevets d'invention et les lignes téléphoniques appartenaient à la Canadian Telephone Company, filiale de la Bell Telephone Company, et absorbée par cette dernière en 1882. En 1883, le premier câble téléphonique sous-marin fut posé entre Windsor et Détroit; la compagnie Bell avait alors 4,400 abonnés, 44 stations principales et 40 postes téléphoniques, plus 600 milles de fil pour la communication à longue distance. Elle exerçait un monopole de fait dans toutes les provinces, sauf la Colombie Britannique, où s'exerçait la concurrence de la British Columbia Telephone Co., Ltd.

L'âpreté de la concurrence qu'elle subit dans les Provinces Maritimes détermina la Compagnie Bell à céder, en 1888, ses intérêts en Nouvelle-Écosse à la Maritime Telegraph and Telephone Co., et ses intérêts au Nouveau-Brunswick à la New Brunswick Telephone Co., tout en conservant des actions dans ces deux compagnies. Dans les Provinces des Prairies, ce furent les gouvernements du Manitoba et de l'Alberta qui achetèrent en 1908 les compagnies téléphoniques de leurs provinces, la Saskatchewan suivant cet exemple en 1909. Les lignes téléphoniques d'Ontario et de Québec appartiennent encore pour le plus grand nombre à la Compagnie de Téléphone Bell.

**Réseaux téléphoniques.**—Dans les 2,414 réseaux téléphoniques existant en 1930 (tableau 73) figurent les trois grands réseaux provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, un réseau plus petit appartenant à la province

<sup>1</sup> Révisé par G. S. Wrong, chef de la Division des Transports et Utilités publiques du Bureau fédéral de la Statistique, lequel publie un rapport annuel sur ce sujet.